Extrait du MALI :: :: :: :: Ministères en charge de l'Education

http://education.gov.ml

Les Attributions du Ministère des Enseignements Secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique

- Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Missions et attributions -

Date de mise en ligne : jeudi 10 avril 2008

Description :

Au titre du Décret n07-387/P-RM du 15 octobre 2007 fixant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l élaboration et de la mise en Suvre de la politique nationale dans les domaines de l enseignement secondaire, de l enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

MALI :: :: :: :: Ministères en charge de l'Education

Au titre du Décret n07-387/P-RM du 15 octobre 2007 fixant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l élaboration et de la mise en Suvre de la politique nationale dans les domaines de l enseignement secondaire, de l enseignement supérieur et de la recherche scientifique. A ce titre, il exerce notamment les attributions ci- après :

- le développement des enseignements secondaire et supérieur ;
- la participation à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies ;
- le suivi et le contrôle des établissements d enseignement secondaire et supérieur, publics et privés ;
- le développement de la Recherche scientifique et technologique ainsi que la coordination des actions dans ce domaine en vue d accroître les capacités nationales dans la maîtrise des sciences et techniques.

Copyright © MALI :: :: :: :: Ministères en charge de l'Education